



## PROCES VERBAL

De la réunion du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 11 mars 2020 à 19h

(Salle des Fêtes – Molinges)

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Yves Poète, Bernard Fellmann, Jean-Jacques Baroni, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Lionel Verguet (suppléant de Christophe Masson), Alain Waille, Lionel Pesse-Girod, Pierre Gresset, Jean-Louis David, Daniel Grenard, Thierry Grenard (suppléant de Jean-Marc Rubat Du Merac), Anne-Christine Donze, Nicole Pedroletti, Isabelle Heurtier, Véronique Beaud, Annie Mayet, Roland Demange, Jean-Louis Millet, Claude Vidal, Jacques Muyard, Catherine Joubert, Philippe Lutic, Noël Invernizzi, Harry Lavanne, Francis Lahaut, Alain Mouret, Anne-Marie Perrier-Cornet, Olivier Brocard, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

**EXCUSES** : Pierre Favre

**ABSENTS** : Alexandre Stephan, Cécile Chiquet, Jacques Lançon, Patricia Ville, Jean-Paul Bernasconi, Bruno Dutel, Françoise Robert, Herminia Elineau, Michel Bontemps, Isabelle Billard, Sylvie Vincent-Genod, Chafia Grenard, Nadia Lahu, Eliane Grenard,

**POUVOIRS** : Déborah Baroni donne pouvoir à Alain Waille, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Philippe Passot donne pouvoir à Nicole Pedroletti, Régis Martin donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Céline Desbarres donne pouvoir à Noël Invernizzi, Jessica Vidal donne pouvoir à Claude Vidal,

Soit 33 présents et 6 pouvoirs soit 39 votants

La convocation pour la séance du 11 mars 2020, datée du 4 mars 2020, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Le quorum étant atteint, le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 19h15, remercie les participants pour leur présence et donne lecture des excusés et des procurations.

Le Président demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, Isabelle Heurtier et Pierre Gresset sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Raphaël Perrin propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

#### 1. Communications officielles

##### 1.1. Décisions prises par le Président n°02.2020 et 03.2020

- 02-2020 Office de Tourisme : tarifs visites guidées
- 03-2020 Office de Tourisme : tarifs boutique

Aucune question n'étant formulée, ces décisions font l'objet d'une prise d'acte.

#### 2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 26 février 2020

L'approbation du compte rendu est reportée au conseil communautaire du mois d'avril 2020.

### **3. Administration générale**

#### **Arrivée de Jean-Louis MILLET**

##### **3.1 Sortie de la commune de Villard sur Bienne**

Suite au dernier courrier adressé à la commune de Nanchez (Sortie de Villard sur Bienne) dont les conseillers communautaires ont été destinataires, la commune nous a répondu indiquant qu'elle restait ouverte à la négociation mais qu'elle ne pouvait mener ces négociations avant les échéances électorales.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire d'acter nos difficultés à engager avec cette commune les négociations concernant la sortie de Villard sur Bienne de la communauté de communes Haut Jura Saint Claude au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de permettre au président de l'intercommunalité en cas de non reprise des négociations dès l'élection du maire de Nanchez et ce au plus tard dans un délai de 2 mois. de saisir le préfet. Le but étant de couvrir la collectivité et de faire valoir les droits de la communauté de communes.

Le Président demande s'il y a des remarques.

Roland Demange demande quelle peut être la réponse de M. le Préfet. Le Président précise qu'il appartiendra aux services de l'état d'évaluer la sortie de cette commune si aucun accord n'est trouvé. Il rappelle aux membres du conseil que le cabinet juridique sollicité a formulé une proposition ; cette proposition a été transmise à la commune de Nanchez comme base de négociation.

Aussi, le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) acte nos difficultés à engager avec cette commune les négociations concernant la sortie de Villard sur Bienne de la communauté de communes Haut Jura Saint Claude au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et autorise le président, en cas de non reprise des négociations dès l'élection du maire de Nanchez et ce au plus tard dans un délai de 2 mois, à saisir M. le Préfet afin qu'un arbitrage soit rendu.

### **4. Personnel**

### **5. Finances**

#### **5.1 Taxes locales : adoption des taux**

Conformément au débat d'orientation budgétaire, il est proposé, pour 2020 de ne pas modifier les taux de fiscalité ménage, ils resteraient donc fixés à :

- Taux de fiscalité ménage :
  - o Taxe d'habitation : 12,17 %
  - o Taxe foncière bâtie : 4,38 %
  - o Taxe foncière non bâtie : 6,77 %
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 22,02 %

Concernant ces taxes, les bases fiscales n'étant pas encore connues et par prudence les produits attendus inscrits au budget sont ceux perçus en 2019.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

#### **5.2 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : fixation des taux 2020**

Lors de sa séance du 4 décembre 2019 le comité syndical du SICTOM a fixé le tarif par habitant pour l'exercice 2020 à 75 € sans augmentation.

Par ailleurs, en matière d'investissement le budget comporte d'une part les amortissements des investissements engagés et une inscription à hauteur de 25 000 euros permettant de prendre en compte les demandes des communes suivantes :

- Commune de Lavans les St Claude (Pratz) : commune entière

- Commune de Septmoncel (carrefour de la vie neuve)
- Commune de Chassal-Molinges (Chassal) : déplacement point de Marignat

A ce jour les bases prévisionnelles ne nous étant pas communiquées par les services fiscaux, le budget étant bâti par reconduction des bases 2019, il est proposé de maintenir pour 2020 le taux 2019 soit 9.6%.

Le Président estime que la mandature suivante pourra se poser la question d'une légère baisse du taux à 9.50%.

Le conseil communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### 5.3 Approbation du compte de gestion de l'office de tourisme

Ne disposant pas à ce jour du compte de gestion, ce point est reporté à un conseil ultérieur.

### 5.4 Approbation du compte administratif de l'Office de tourisme

Ne disposant pas à ce jour du compte de gestion, ce point est reporté à un conseil ultérieur.

### 5.5 Budgets primitifs 2020 : présentation et adoption du budget principal et des budgets annexes

Le budget est l'acte fondamental de la gestion d'une collectivité. C'est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses, par lequel l'organe exécutif de la collectivité est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil communautaire. Le budget doit être sincère et équilibré. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

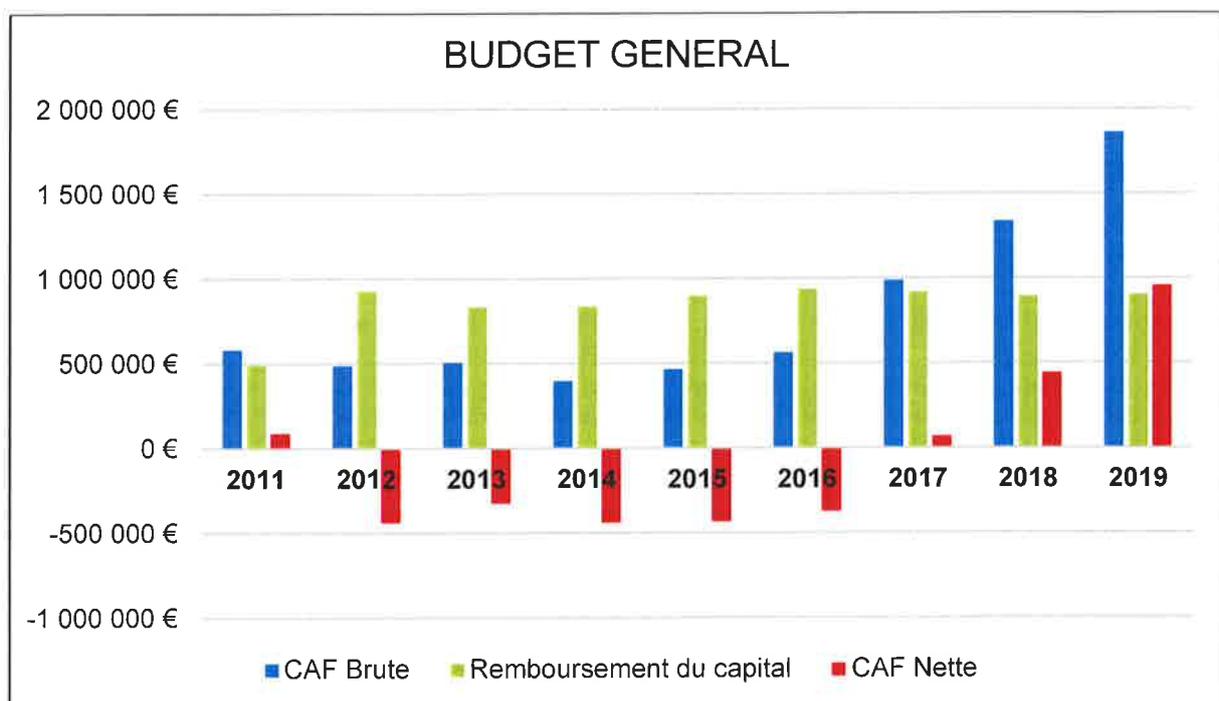
Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. En recettes de fonctionnement sont recensées les dotations de l'Etat, les impôts et taxes, le produit des quatre grands impôts (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâtie, cotisation foncière des entreprises). L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2020, l'élaboration du budget principal respecte les objectifs du débat d'orientations budgétaires et ce dans la continuité des orientations posées depuis 2015 à savoir :

- Le pilotage des finances locales par la contrainte budgétaire : chaque demande de crédits est examinée sur son montant est sa pertinence. Les efforts à fournir sont estimés à l'aune des recettes réelles de fonctionnement.
- La poursuite du travail engagé dans le cadre de l'optimisation des recettes

Et ce dans le but d'améliorer les ratios de la communauté de communes, avec l'aide de tous et dans l'intérêt de toutes les communes. Les efforts produits antérieurement ont déjà commencé à porter leurs fruits puisque, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, la Capacité d'Autofinancement, positive en 2017 s'est encore améliorée en 2018 et 2019.

	CAF Brute	Remboursement du capital	CAF Nette	
2011	581 550 €	491 523 €	90 027 €	Amélioration :
2012	486 976 €	928 071 €	-441 095 €	
2013	506 945 €	834 365 €	-327 420 €	
2014	395 753 €	836 418 €	-440 665 €	
2015	464 055 €	899 241 €	-435 185 €	
2016	562 351 €	937 750 €	-375 399 €	
2017	987 471 €	919 697 €	67 774 €	
2018	1 336 297 €	893 813 €	442 484 €	<b>374 710 €</b>
2019	1 861 382 €	904 797 €	956 585 €	<b>514 101 €</b>



Le budget primitif reste un budget prévisionnel donc toutes les sommes inscrites ne seront pas obligatoirement dépensées et nous nous attacherons à ne faire que le strict nécessaire. Malgré l'amélioration de nos finances, nous avons fait le choix de garder des marges de manœuvre étroites en fonctionnement pour privilégier la réalisation des projets d'investissement.

A l'heure de la confection du budget primitif 2020, les dotations de l'Etat et les bases fiscales ne sont pas connues et ont été donc été estimées dans le budget qui vous est présenté.

Le budget est élaboré sans changement des taux au niveau de la fiscalité et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

TAUX	2020
CFE	<b>22,02 %</b>
Taxe d'habitation (TH)	<b>12,17 %</b>
Taxe foncière bâti (TFB)	<b>4,38 %</b>
Taxe foncière non bâti (TFNB)	<b>6,77 %</b>
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	<b>9,6 %</b>

Le produit attendu pour la GEMAPI est de 124 928,00€

La communauté de communes dispose de 11 budgets : le budget général, le budget activités économiques, le budget zone de Chambouille, le budget SPANC, le budget ADS, le budget lotissement les orchidées, le budget lotissement Fontaine Benoit, le budget maisons de santé, le budget lotissement Le Monceau, le budget lotissement En Poset et le budget spécial à régie à autonomie financière de l'atelier des savoir-faire.

Le volume total des 11 budgets de la Communauté de Communes, fonctionnement + investissement est de : 30 302 948,62 € (28 450 825,40 € en 2019) et se décompose comme suit :

BUDGET	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Général	5 897 375,67 €	5 897 375,67 €	14 873 374,38 €	14 873 374,38 €
BA Activité Economique	2 816 697,00 €	2 816 697,00 €	465 497,89 €	465 497,89 €
BA Zone Chambouille	436 347,92 €	436 347,92 €	485 122,26 €	583 357,92 €
BA Maison de Santé	2 669 130,89 €	2 669 130,89 €	208 676,75 €	208 676,75 €
BA SPANC	7 899,07 €	7 899,07 €	88 949,42 €	88 949,42 €
BA ADS	12 315,80 €	12 315,80 €	121 163,84 €	121 163,84 €
BA Lotissement les Orchidées	453 418,92 €	453 418,92 €	28 691,47 €	198 600,05 €
BA Lotissement Fontaine Benoît	114 750,96 €	114 750,96 €	104 885,48 €	134 885,48 €
BA Lotissement le Monceau	205 008,22 €	205 008,22 €	161 195,15 €	272 184,22 €
BA Lotissement en Poset	319 696,44 €	319 696,44 €	349 120,06 €	490 120,06 €
BA ASF	113 769,73 €	113 769,73 €	369 861,30 €	369 861,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 046 410,62 €</b>	<b>13 046 410,62 €</b>	<b>17 256 538,00 €</b>	<b>17 806 671,31 €</b>
	<b>30 302 948,62 €</b>			

### 5.5.1 Budget principal

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'EPIC Tourisme a été intégré au Budget général de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, le budget primitif 2020 est impacté par ce fait nouveau.

Le résultat de fonctionnement est de 718 512,76 €. L'affectation de résultat permet de couvrir en totalité le déficit d'investissement à hauteur de 1 497 213,51 € et l'autofinancement dégagé au profil de la section d'investissement est de 1 479 312,47 €. Cette somme est à mettre en, regard du capital d'emprunt dû à hauteur de 754 000 € au chapitre 16.

#### Fonctionnement

Imputation	BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>			
011 - Charges à caractère général	1 314 400,00 €	1 313 341,74 €	1 455 660,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 592 000,00 €	2 564 419,46 €	2 900 000,00 €
014 - Atténuations de produits	4 376 448,00 €	4 376 448,00 €	4 348 028,59 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 115 500,92 €	0,00 €	1 189 243,94 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	740 000,00 €	739 913,81 €	724 277,43 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 885 250,00 €	3 668 102,89 €	3 853 604,42 €
66 - Charges financières	198 800,00 €	198 800,00 €	179 530,00 €
67 - Charges exceptionnelles	51 000,00 €	7 682,00 €	213 030,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 273 398,92 €</b>	<b>12 868 707,90 €</b>	<b>14 873 374,38 €</b>
<b>Recettes</b>			
002 - Résultat d'exploitation reporté	615 935,92 €	615 935,92 €	718 512,76 €
013 - Atténuations de charges	116 000,00 €	94 757,74 €	152 700,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	455 400,00 €	454 842,25 €	434 208,90 €
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	396 800,00 €	508 394,24 €	554 100,00 €
73 - Impôts et taxes	10 064 413,00 €	10 487 709,12 €	10 178 122,72 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 538 850,00 €	2 806 938,25 €	2 757 410,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	82 000,00 €	84 698,10 €	72 320,00 €
77 - Produits exceptionnels	4 000,00 €	31 161,55 €	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 273 398,92 €</b>	<b>15 084 437,17 €</b>	<b>14 873 374,38 €</b>

#### Les dépenses de fonctionnement

Imputation	BP 2020	% du total
<b>Dépenses</b>		
011 - Charges à caractère général	1 455 660,00 €	9,79%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 900 000,00 €	19,50%
014 - Atténuations de produits	4 348 028,59 €	29,23%
022 - Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,07%
023 - Virement à la section d'investissement	1 189 243,94 €	8,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	724 277,43 €	4,87%
65 - Autres charges de gestion courante	3 853 604,42 €	25,91%
66 - Charges financières	179 530,00 €	1,21%
67 - Charges exceptionnelles	213 030,00 €	1,43%
<b>TOTAL</b>	<b>14 873 374,38 €</b>	

- **Chapitre 011** - Charges à caractère général :  
Augmentation des dépenses dû à l'intégration de l'EPIC Tourisme. Pour information les dépenses 2019 du Chapitre 011 de l'EPIC représentaient : 245 205.21 €
- **Chapitre 012** - Charges de personnel et frais assimilés :  
L'augmentation des dépenses s'expliquent par l'intégration de charges URSAAF de l'EPIC à hauteur de 19 000 €, 40 000 € pour le poste Achetez à Saint-Claude et 320 000 € intégration du personnel de l'EPIC.
- **Chapitre 014** - Atténuations de produits : ce chapitre comporte essentiellement les attributions de compensations réservées aux communes, à savoir :

Commune	Somme versée	Somme appelée
AVIGNON LES SAINT CLAUDE		115,61 €
BELLECOMBE	1 761,25 €	
CHASSAL-MOLINGES	247 517,60 €	
CHOUX		3 008,70 €
COISERETTE	2 996,24 €	
COYRIERE	1 950,70 €	
LA PESSE	50 508,56 €	
LA RIXOUSE		965,34 €
LAJOUX	1 383,01 €	
LARRIVOIRE		2 991,88 €
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	427 066,81 €	
LES BOUCHOUX		11 127,42 €
LES COTEAUX DU LIZON	197 522,08 €	
LES MOUSSIÈRES	914,35 €	
LESCHERES	2 672,42 €	
RAVILLOLES	5 503,10 €	
ROGNA		4 727,26 €
SAINT-CLAUDE	3 134 747,84 €	
SEPTMONCEL-LES-MOLUNES	44 443,50 €	
VILLARD-SAINT-SAUVEUR	46 605,69 €	
VIRY	61 435,44 €	
VULVOZ		728,51 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 227 028,59 €</b>	<b>23 664,72 €</b>

- **Chapitre 042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Dotations aux amortissements
- **Chapitre 65** - Autres charges de gestion courante
  - Participation au SDIS : 891 925 € (902 000 € en 2019)
  - Participation au SICTOM : 1 732 650 € (1 765 600 € en 2019)
  - Participation au SMAAJH : 149 000 € (Estimation)
  - Participation au budget annexe Activités Economiques : 236 000 € (220 000 € en 2019)
  - Participation au budget annexe Atelier des Savoir-Faire : 180 000 € (180 000 € en 2019)
  - Participation PNR : intégration de la participation GEMAPI et hors GEMAPI pour 2018 (128 418 €), 2019 (152 752 €) et 2020 (152 752 €) soit 433 922 €
- **Chapitre 66** - Charges financières : intérêts d'emprunts
- **Chapitre 67** - Charges exceptionnelles : déficit de l'OT  
On note une augmentation des dépenses de ce chapitre dû à l'intégration du déficit de l'EPIC Tourisme et à une provision pour le versement de nos engagements au titre de l'Appui à l'Immobilier d'Entreprise. Pour mémoire, les dépenses de l'OT s'élevaient à 593 272.60 €.

Les recettes de fonctionnement

Imputation	BP 2020	% du total
<b>Recettes</b>		
<b>002</b> - Résultat d'exploitation reporté	718 512,76 €	4,83%
<b>013</b> - Atténuations de charges	152 700,00 €	1,03%
<b>042</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	434 208,90 €	2,92%
<b>70</b> - Produits des services, du domaine et vente diverses	554 100,00 €	3,73%
<b>73</b> - Impôts et taxes	10 178 122,72 €	68,43%
<b>74</b> - Dotations, subventions et participations	2 757 410,00 €	18,54%
<b>75</b> - Autres produits de gestion courante	72 320,00 €	0,49%
<b>77</b> - Produits exceptionnels	6 000,00 €	0,04%
<b>TOTAL</b>	<b>14 873 374,38 €</b>	

- **Chapitre 013** - Atténuations de charges : Remboursement des frais de personnel en cas d'arrêt maladie.
- **Chapitre 042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections : l'amortissement des subventions d'investissements
- **Chapitre 70** - Produits des services, du domaine et vente diverses : On y trouve notamment : les recettes du conservatoire, du musée, des médiathèques, du ski nordique, de l'Office de tourisme, le remboursement des charges du Tomachon...
- **Chapitre 75** - Autres produits de gestion courante : Loyers

Investissement

Imputation	BP 2019	CA 2019	REPORT 2019	BP 2020	REPORT 2019 + BP 2020
<b>Dépenses</b>					
<b>001</b> - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 167 215,57 €	1 167 215,57 €	0,00 €	1 497 213,51 €	1 497 213,51 €
<b>020</b> - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 196,91 €	7 196,91 €
<b>040</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	455 400,00 €	454 842,25 €	0,00 €	434 208,90 €	434 208,90 €
<b>16</b> - Emprunts et dettes assimilées	905 000,00 €	904 797,39 €	0,00 €	754 000,00 €	754 000,00 €
<b>20</b> - Immobilisations incorporelles	499 760,00 €	63 176,72 €	435 984,00 €	62 600,00 €	498 584,00 €
<b>204</b> - Subvention d'équipement versées	200 000,00 €	196 440,00 €	0,00 €	206 800,00 €	206 800,00 €
<b>21</b> - Immobilisations corporelles	698 180,00 €	169 806,93 €	490 491,90 €	508 160,00 €	998 651,90 €
<b>23</b> - Immobilisations en cours	1 029 700,00 €	214 247,76 €	664 990,45 €	771 000,00 €	1 435 990,45 €
<b>26</b> - Participations et créances rattachées à des participations	5 000,00 €	100,00 €	0,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €
<b>27</b> - Autres immobilisations financières	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>458102</b> - Etude fusion des CC	60 552,00 €	23 021,28 €	37 530,00 €	0,00 €	37 530,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 040 807,57 €</b>	<b>3 193 647,90 €</b>	<b>1 648 996,35 €</b>	<b>4 248 379,32 €</b>	<b>5 897 375,67 €</b>
<b>Recettes</b>					

<b>021</b> - Virement de la section de fonctionnement	1 115 500,92 €	0,00 €	0,00 €	1 189 243,94 €	1 189 243,94 €
<b>024</b> - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	166 400,00 €	166 400,00 €
<b>040</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	740 000,00 €	739 913,81 €	0,00 €	724 277,43 €	724 277,43 €
<b>10</b> - Dotations, fonds divers et réserves	1 624 827,57 €	1 167 215,57 €	176 000,00 €	1 721 213,51 €	1 897 213,51 €
<b>13</b> - Subventions d'investissement	1 376 681,00 €	147 529,89 €	1 059 722,00 €	321 840,00 €	1 381 562,00 €
<b>16</b> - Emprunts et dettes assimilées	163 246,08 €	0,00 €	0,00 €	499 968,79 €	499 968,79 €
458202 - Etude fusion des CC	60 552,00 €	21 839,47 €	38 710,00 €	0,00 €	38 710,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 080 807,57 €</b>	<b>2 076 498,74 €</b>	<b>1 274 432,00 €</b>	<b>4 622 943,67 €</b>	<b>5 897 375,67 €</b>

#### Les dépenses d'investissement

Imputation	BP 2020	% du total
<b>Dépenses</b>		
<b>001</b> - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 497 213,51 €	25,39%
<b>020</b> - Dépenses imprévues	7 196,91 €	0,12%
<b>040</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	434 208,90 €	7,36%
<b>16</b> - Emprunts et dettes assimilées	754 000,00 €	12,79%
<b>20</b> - Immobilisations incorporelles	498 584,00 €	8,45%
<b>204</b> - Subvention d'équipement versées	206 800,00 €	3,51%
<b>21</b> - Immobilisations corporelles	998 651,90 €	16,93%
<b>23</b> - Immobilisations en cours	1 435 990,45 €	24,35%
<b>26</b> - Participations et créances rattachées à des participations	7 200,00 €	0,12%
<b>27</b> - Autres immobilisations financières	20 000,00 €	0,34%
<b>458102</b> - Etude fusion des CC	37 530,00 €	0,64%
<b>TOTAL</b>	<b>5 897 375,67 €</b>	

Pour mémoire les reports en dépenses d'investissements sont les suivants :

Libellé / Investissement	Montant
Contrat d'apport avec droit de reprise aie prêt 5 ans rbt infine pour la totalité	20 000,00 €
Mission étude mise en place d'un écosystème hydrogène	9 360,00 €
Etude faisabilité mise en place d'un écosystème hydrogène	11 520,00 €
Frais d'étude piscine couverte	300 000,00 €
Frais d'étude transfert de compétence eau/assainissement	45 000,00 €
Etude espace coworking	10 000,00 €
Etude falaise de Ponthoux	23 000,00 €
Mise en place et abonnement 2019 Rezo pouce	5 400,00 €
Développement e-commerce pour vente en ligne Pass nordique	504,00 €
Aménagement numérique musée	31 200,00 €
Conception graphique Cartoguide randonnée pédestre	2 310,00 €
Achats matériels pour saison nordique 2019/2020	975,60 €
Installation conteneur	20 000,00 €
Impression des guides raquettes +pochettes plastiques 2000	3 498,00 €
Acquisition œuvre Edouard Vuillard "Lucy et romain Coolus devant la cheminée"	95 000,00 €
Mise en place radiateurs borne au lion	625,04 €
Poteaux pour le nordique	585,60 €
Installations générales réaménagement 13bis	12 000,00 €
Informatique 13 bis	3 600,00 €

Eléments de cuisine siège	2 298,58 €
Mobilier office de tourisme	2 104,38 €
Informatisation billetterie nordique	12 000,00 €
Mobilier OT	12 000,00 €
Mobilier 13 bis	3 600,00 €
Changement appareil a chlore hs suite orage	11 885,65 €
Remplacement sol médiathèque Saint Lupicin	15 494,40 €
Travaux dépollution gorge du flumen	3 974,40 €
Travaux de peinture médiathèque saint lupicin	26 196,00 €
Bâtiment Carnot	120 000,00 €
Sentier chapelle saint romain	384 000,00 €
Installation bornes électriques	43 440,00 €
Travaux médiathèque	60 000,00 €
Dameuse Pistenbully 100	282 000,00 €
Achat fourgon utilitaire	22 241,34 €
Achat voiture Spanc	15 653,36 €
Facturation du cout de l'étude de fusion	37 530,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 648 996,35</b>

Pour 2020 il vous est proposé d'inscrire les dépenses d'équipement suivantes (sans report 2019) :

Service	Libellé / Investissement	Dépenses	Recettes	Autofinancement
BORNE AU LION	Travaux divers BORNE AU LION	21 000,00 €	14 000,00 €	7 000,00 €
	Frais étude route de la borne au lion	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
CARNOT	Travaux bâtiment Rue Carnot	500 000,00 €	0,00 €	Cf reports
CONSERVATOIRE	Achat extincteurs	520,00 €	0,00 €	520,00 €
	Travaux sur trappes de désenfumage	1 440,00 €	0,00 €	1 440,00 €
	Travaux remplacement circulateur	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
	Acquisition informatique borne wifi	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €
	Acquisition instrument de musique	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
	Travaux de mise en accessibilité	32 400,00 €	10 700,00 €	21 700,00 €
	Travaux peinture communs	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
DIVERS	Fonds de concours	6 800,00 €	0,00 €	6 800,00 €
	Acquisition défibrillateurs réglementation	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €
ECO	Titres de participation	7 200,00 €	0,00 €	7 200,00 €
G Y M Z	Achat extincteurs	100,00 €	0,00 €	100,00 €

	Barrière pompier	1 300,00 €	0,00 €	1 300,00 €
	Travaux sécurisation portes petites salles	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
	Travaux traitement légionnelle	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
	Réfections de courts de tennis peinture	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
GYMNAS E VAL DE BIENNE	Travaux divers	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
HTDEBIT	Départements - Projets d'infrastructures d'intérêt national	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
LOISIRS	Mise en place Jurassic tour vtt	107 400,00 €	50 240,00 €	57 160,00 €
	Falaises de Ponthoux équipement	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	Frais étude canyons	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
MEDIATHEQUE	Achat luminaires	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
MUSEE	Richier acquisitions	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	Mayet acquisitions	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Bertrand acquisitions	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Restauration	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	Verre de protection Mirogard peinture VUILLARD	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Remplacement blocs sortie de secours HS suite visite commission Musée de l'Abbaye	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
	Remplacement groupe climatisation HS bureau Musée de l'Abbaye	3 300,00 €	0,00 €	3 300,00 €
	Aménagement des locaux	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
NORDIQUE	Tables / bancs extérieurs Chalet des mushers	500,00 €	0,00 €	500,00 €
	Travaux de remise à niveau du bâtiment Chalet des mushers	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €
	Travaux étanchéité toiture et changement chéneaux Garage dameuse La Pesse	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
	Aménagements divers	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
OT	Vêtement OT SAINT CLAUDE	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
	Travaux réfection peinture, plafond OT SAINT CLAUDE	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €

PDIPR	PDIPR	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
SICTOM	Constructions sur sol d'autrui (conteneurs semi-enterrés)	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
STADE	Travaux restructuration bâtiment	250 000,00 €	157 500,00 €	92 500,00 €
TECHNIQUE	Petit matériel dont booster à batterie 12V/24V	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
TEPOS	Politique hydrogène	30 000,00 €	17 400,00 €	12 600,00 €
	Mise en place Rezo pouce	2 600,00 €	0,00 €	2 600,00 €
TOMACHON	Travaux divers	4 200,00 €	0,00 €	4 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 551 760,00 €</b>	<b>321 840,00 €</b>	<b>1 229 920,00 €</b>

Les recettes d'investissement

Imputation	BP 2020	% du total
<b>Recettes</b>		
<b>021</b> - Virement de la section de fonctionnement	1 189 243,94 €	20,17%
<b>024</b> - Produits de cessions	166 400,00 €	2,82%
<b>040</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	724 277,43 €	12,28%
<b>10</b> - Dotations, fonds divers et réserves	1 897 213,51 €	32,17%
<b>13</b> - Subventions d'investissement	1 381 562,00 €	23,43%
<b>16</b> - Emprunts et dettes assimilées	499 968,79 €	8,48%
<b>458202</b> - Etude fusion des CC	38 710,00 €	0,66%
<b>TOTAL</b>	<b>5 897 375,67 €</b>	

- **Chapitre 040** - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Amortissements
- **Chapitre 10** - Dotations, fonds divers et réserves :
  - FCTVA : 400 000 €
  - Affectation du résultat 1 497 213,51 €
- **Chapitre 16** - Emprunts et dettes assimilées : Nouvel emprunt

Pour mémoire les reports sont les suivants :

Libellé / Investissement	Montant
FCTVA	176 000,00 €
Subvention DRAC pour église de la Rixouse	38 500,00 €
DETR études Piscine du Martinet	67 000,00 €
Subvention Les Dolines DETR	2 000,00 €
Subvention Etude regroupement DETR	19 570,00 €
Subvention DETR Accessibilité stade Edouard Guillon	2 800,00 €
Subvention DETR Accessibilité médiathèques	600,00 €
Subv. DSIL travaux mobilité	9 050,00 €
Subvention massif Chapelle Saint-Romain	68 625,00 €
Subvention Etude VTT Massif	8 770,00 €
Subvention MASSIF Falaise Pontoux Saint-Claude	10 000,00 €
Subvention TEPCV (Carnot)	6 000,00 €
Subvention Région Chapelle Saint-Romain	27 450,00 €
Subv. REGION	2 400,00 €
Subv. REGION Piscine	122 000,00 €
Subv. REGION Carnot	97 000,00 €
Subvention Département aménagement départ, chemins et belvédère rando	8 000,00 €
Subvention département Eglise de la Rixouse	17 800,00 €
Subvention Département Haut-Débit Bellecombe	21 900,00 €
Subvention département pour acq. Postes informatiques pour cours	12 000,00 €
Subv. Département trail	8 061,00 €
Subv. Communes transfert compétence eau/assainissement	45 000,00 €
Subv. Communes travaux bornes mobilité	6 033,00 €
Subv. ADEME étude politique hydrogène	12 180,00 €
Subv. FEADER travaux mobilité	15 083,00 €
Subvention FEDER Chapelle Saint-Romain	109 800,00 €
Subv. LEADER (Europe)	7 000,00 €
Subvention FEDER - Aménagement numérique musée	90 000,00 €
Subv. FDF pour acq. Œuvres DRAC/27500/REGION/27500/FONDATION DE France /40000	27 500,00 €
Fond de concours Communes Eglise de la Rixouse	33 000,00 €
Subvention FEADER rue Carnot	164 000,00 €
Facturation du cout de l'étude de fusion	38 710,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 273 832,00 €</b>

La balance générale se présente comme suit :

Budget Général	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 873 374,38 €	14 873 374,38 €
Investissement	5 897 375,67 €	5 897 375,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 770 750,05 €</b>	<b>20 770 750,05 €</b>

Suite à sa présentation détaillée de l'ensemble des chapitres et aux documents transmis et projetés, le Président demande s'il y a des questions.

Annie Mayet intervient suite à sa demande pour que le budget général abonde le budget SPANC. Le Président lui rappelle la remarque de Francis Lahaut sur le fait qu'il y a interdiction de financer ce budget annexe. Il rappelle que le transfert de compétences n'a pas fait l'objet de modifications des attributions de compensation. Il précise que les budgets doivent être équilibrés et ajoute que la mandature suivante aura à prendre les décisions pour que ce budget s'équilibre. Il invite Mme Mayet à examiner l'équilibre budgétaire proposé et lui détaille les comptes mouvementés. Annie Mayet remercie le Président pour cette explication et se dit satisfaite de la position prise.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget général et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

### 5.5.2 Budget annexe des activités économiques

Il concerne les activités économiques hors lotissements.

#### Fonctionnement

Les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 542 897,89 €, en progression de 26 680,89 €.

La totalité de l'excédent de fonctionnement 2019 d'un montant de 247 965,70 € (6 450,64 € en 2019) a été affectée à l'investissement.

Imputation	BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>			
<b>011 - Charges à caractère général</b>	113 700,00 €	98 576,89 €	91 600,00 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	20 500,00 €	20 218,35 €	0,00 €
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	253 075,00 €	0,00 €	234 879,56 €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	30 930,00 €	54 855,02 €	43 182,06 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	10,00 €	0,00 €	10,00 €
<b>66 - Charges financières</b>	97 502,00 €	81 748,15 €	88 326,27 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	500,00 €	200,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>516 217,00 €</b>	<b>255 598,41 €</b>	<b>465 497,89 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	72 932,00 €	72 887,89 €	72 887,89 €
<b>70 - Produits des services, du domaine et vente diverses</b>	56 685,00 €	45 406,03 €	60 000,00 €
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	236 600,00 €	236 600,00 €	236 600,00 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	150 000,00 €	124 670,19 €	96 010,00 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>516 217,00 €</b>	<b>503 564,11 €</b>	<b>465 497,89 €</b>

#### Investissement

Imputation	BP 2019	CA 2019	REPORT 2019	BP 2020	REPORT 2019 + BP 2020
<b>Dépenses</b>					
<b>001 - Solde d'exécution de la</b>	867 219,30 €	867 219,29 €		1 251 698,72 €	1 251 698,72 €

section d'investissement reporté					
<b>040</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 932,00 €	72 887,89 €	0,00 €	72 887,89 €	72 887,89 €
<b>16</b> - Emprunts et dettes assimilées	289 000,00 €	288 971,20 €	0,00 €	294 000,00 €	294 000,00 €
<b>20</b> - Immobilisations incorporelles	47 900,00 €	19 810,00 €	7 750,00 €	50 000,00 €	57 750,00 €
<b>204</b> - Subvention d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	727 500,00 €	727 500,00 €
<b>21</b> - Immobilisations corporelles	76 019,00 €	13 019,00 €	36 607,20 €	32 000,00 €	68 607,20 €
<b>23</b> - Immobilisations en cours	320 000,00 €	51 097,00 €	261 053,19 €	83 200,00 €	344 253,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 673 070,30 €</b>	<b>1 313 004,38 €</b>	<b>305 410,39 €</b>	<b>2 511 286,61 €</b>	<b>2 816 697,00 €</b>
<b>Recettes</b>					
<b>021</b> - Virement de la section de fonctionnement	253 075,00 €	0,00 €	0,00 €	234 879,56 €	234 879,56 €
<b>024</b> - Produits de cessions	601 283,03 €	0,00 €	0,00 €	543 083,03 €	543 083,03 €
<b>040</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 930,00 €	54 855,02 €	0,00 €	43 182,06 €	43 182,06 €
<b>10</b> - Dotations, fonds divers et réserves	6 450,64 €	6 450,64 €	0,00 €	247 965,70 €	247 965,70 €
<b>13</b> - Subventions d'investissement	182 800,00 €	0,00 €	171 714,35 €	90 000,00 €	261 714,35 €
<b>16</b> - Emprunts et dettes assimilées	598 531,63 €	0,00 €	0,00 €	1 485 872,30 €	1 485 872,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 673 070,30 €</b>	<b>61 305,66 €</b>	<b>171 714,35 €</b>	<b>2 644 982,65 €</b>	<b>2 816 697,00 €</b>

La balance générale se présente comme suit :

BA Activités Economiques	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	465 497,89 €	465 497,89 €
Investissement	2 816 697,00 €	2 816 697,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 282 194,89 €</b>	<b>3 282 194,89 €</b>

Ce budget comporte notamment le prêt à recours proposé pour accompagner le projet d'hôtel porté par Batifranc à hauteur de 727 500 €, les travaux permettant d'installer JB Technics et Olivier FRANCOIS, les études relatives à l'atelier de transformations des Bouchoux et les études préfiguration de la ZI Dessous Piat à Viry l'extension de la société DSI Plastics. En recettes, il est essentiellement constitué d'un apport du budget général à hauteur de 236 600 € et des ventes de terrains et loyers.

Le Président demande s'il y a des questions sur ce budget.

Jacques Muyard souhaite avoir des explications sur le projet de M. et Mme AMARO concernant le financement. Il ne pense pas que ce projet soit le bienvenu dans le contexte.

Le Président rappelle qu'un détail de cette opération est repris en 6.1 et propose de le détailler à ce stade afin que chacun dispose d'une information complète quant au montage envisagé.



Il rappelle que la SCI Jade portée par Monsieur et Madame Amaro souhaite construire sur la commune de Chassal Molinges un hôtel trois étoiles de 20 chambres de 2 à 5 couchages avec brasserie. Cet Hôtel pourra par conséquent accueillir 47 personnes. Il disposera d'un espace séminaire et d'un espace bien être. La brasserie quant à elle offrira une soixantaine de couverts.

Son implantation est prévue sur la commune Molinges. La clientèle visée est une clientèle d'affaires et de passage. Une étude de clientèle a été réalisée par le cabinet LAMOISE et a confirmé le besoin.

Le montant des travaux s'élève à 1,79 M€ ; L'hôtel sera franchisé sous l'enseigne Akena.

Dans un premier temps afin d'apporter son soutien à ce projet, la Communauté de communes a validé l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour un montant de 50 000 € correspondant à 14 798.68 € d'aide à l'acquisition du terrain et 35 201.32 € au titre de de l'investissement des bâtiments.

Monsieur et Madame Amarro confronté à la frilosité des banques à garantir leur projet, se sont rapprochés de la société BATIFRANC, notre crédit bailleur régional.

La proposition, sous réserve de devenir actionnaire de BATIFRANC et afin de partager le risque avec BATIFRANC quant à ce portage, est que la communauté de communes Haut Jura St Claude mobilise un emprunt, sous forme de prêt à recours limité (PRL). Ce prêt serait remboursé par BATIFRANC à proportion des loyers et charges réglés par notre preneur la société JADE en crédit-bail immobilier. Si Le preneur assume ses loyers et charges, l'opération est blanche pour la communauté de communes et ne coute rien à la collectivité.

Par loyers et charges nous entendons les loyers dus au titre du crédit-bail + principalement taxe foncière et assurances. Bien entendu, si nous devons subir un contentieux et un immeuble vacant pendant un temps, il faudrait y ajouter l'entretien, le gardiennage, la mise hors gel, les frais de commercialisation, d'éventuels travaux de rafraichissements ....., à 50/50 avec BATIFRANC.

La directrice générale des services de la communauté de communes rappelle que la proposition pour cette opération est de mutualiser le risque avec BATIFRANC en mobilisant 50 % de la quote-part non subventionnée, soit une ressource de 727.5 k€, sous forme de prêt à recours limité. L'opération de 1,79 M€ serait alors adossée à :

- 727 500 € PRL communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude (risque 0 % pour Batifranc)
- 727 500 € prêt bancaire (risque 100 % pour Batifranc)
- 300 000 € Subvention de la Région
- 35 201.32 € Subvention CCHJSC (permettant de déclencher les aides régionales)

Le risque chiffré de l'EPCI, si nous souscrivons un emprunt à 1,50 % sur 15 ans pour adosser cette intervention serait de l'ordre de 55 k€ /an.

Le président précise que par ailleurs ce risque est limité puisque deux autres garants interviendront au dossier :

- Garantie de 150 000 euros du franchisé AKENA sur la durée totale du crédit-bail
- Garanties de BFC garanties à hauteur de 40 % des loyers pendant 7 ans.

Le président précise qu'en parallèle, la Région, avec la loi NOTRe s'est portée acquéreur des actions de BATIFRANC détenues par les départements. Dans une logique de « dilution » de la participation de la Région devenue très importante, il est proposé aux EPCI désormais compétents sur le sujet de l'immobilier d'entreprises d'acheter des actions Batifranc à la Région. A ce jour, Dole, Vesoul, Besançon, Arbois Poligny Salins, et Le Creusot Montceau. Tonnerre, ... sont actionnaires de BATIFRANC : pour sécuriser notre partenariat avec BATIFRANC il est donc proposé de devenir actionnaire de BATIFRANC à Hauteur de 6000 € soit 250 actions à 24 € / actions.

Francis Lahaut souhaite quant à lui, fait part de l'inquiétude des hôteliers de St-Claude au vu de leur taux remplissage qui est en baisse. Il précise que cet établissement leur fera beaucoup de concurrence. Il rappelle

que les projets IBIS sur Saint-Claude et Oyonnax n'ont pas abouti. Il rappelle que Saint Claude comportait 9 Hôtels il y a 10 ans et seulement 3 maintenant.

Raphaël Perrin, précise que régulièrement le territoire a exprimé sur les 10 dernières années le besoin d'implantation de structures hôtelières adaptées et précise que l'étude de marché montre que les industriels font part des difficultés d'hébergement pour les clients ou intervenants de leurs entreprises. Il comprend cependant l'inquiétude des hôteliers de Saint-Claude, mais ne comprend pas pourquoi ils ont un taux de remplissage aussi faible. Il précise qu'une démarche d'appui à l'hôtellerie sur notre territoire pour modernisation de leur outil est certainement nécessaire. Ce travail fera l'objet de la prochaine mandature.

Francis Lahaut se pose la question de savoir pourquoi il y avait 9 hôtels auparavant et plus que 3 aujourd'hui ? Au regard de cette réalité quelles qu'en soit les raisons, il se demande si ce nouveau projet permettra d'avoir un taux de remplissage fiable. Il estime que lorsqu'un projet met en difficultés les autres entreprises, on devrait se poser la question.

Jean-François Demarchi précise que l'on a réellement besoin en proximité de logements pour répondre à la demande des entreprises. Il est désolé de constater que ce projet soit vécu en concurrence alors qu'il devrait être abordé comme une vraie dynamique de territoire.

Francis Lahaut précise que 2 hôtels de St-Claude sur 3 accueillent largement la clientèle potentielle du projet présenté.

Pour Claude Vidal, il faut penser à l'activité que peuvent faire les clients après leur journée de travail. Aujourd'hui rien n'est proposé donc ils se dirigent vers Lyon, Genève.

Jean-Louis Millet demande quel est le montant du loyer payé par M. et Mme AMARO. Il lui est précisé qu'il est de 110 000 € par an.

Le Président précise que la partie « mobilier » est investie par M. et Mme AMARO. La partie aménagement mobilier est estimée à 300 000 €.

Pour Bernard Fellmann, ce projet est une bonne chose car il va créer des emplois sur le territoire, il apportera des ressources fiscales supplémentaires et installe une nouvelle activité. Il ne voit pas le problème et précise qu'il faut voir ce projet d'implantation comme une concurrence positive.

Jean-Louis Millet considère que si M. et Mme AMARO ont été confronté à la frilosité des banques c'est qu'il y a une raison et que pour lui c'est un projet risqué. Il ne voit pas pourquoi nous aiderions ce projet.

Raphaël Perrin rappelle que ce type de montage a déjà été réalisé sous l'ancienne mandature le projet TADEO aux Bouchoux et précise qu'il y avait là aussi un risque financier. Pour mémoire, l'investissement a été porté par l'intercommunalité seule à hauteur de 1.9 Millions d'euros TTC, et le montant des loyers est de 60 000 euros par an. Pour sa part, il ne se permet pas de juger un projet porté par un investisseur.

Jean-Louis Millet demande à ce que l'on transmette aux conseillers tous les documents (conventions et compléments d'informations) avant de se prononcer.

Raphaël Perrin lui précise qu'en terme de convention entre les uns et les autres, notamment le contrat de franchise entre M. et Mme AMARO et AKENA, mais également le contrat de crédit-bail entre M. et Mme AMARO et Batifranc sont des documents confidentiels et doivent le rester. Il précise que Batifranc est le crédit bailleur régional habilité à percevoir les subventions de la région et à porter pour notre compte ces opérations. Batifranc

nous a sollicité comme il a sollicité d'autres communautés de communes. Batifranc a accepté de porter ce dossier lors de son dernier conseil d'administration du 25.02.2020.

Jean-Daniel Maire est surpris de ces réactions négatives par rapport à ce projet que tout le monde attend depuis longtemps. De nombreux projets hôteliers ont été portés sur Saint Claude confirmant le besoin. Nous avons la chance de disposer aujourd'hui d'un porteur de projet qui souhaite s'implanter sur le territoire, il nous appartient de la saisir. Le développement d'une offre de qualité est plutôt bénéfique à l'ensemble du territoire. Tout le monde devrait en bénéficier.

Jean-Louis Millet demande le report de ce sujet tant qu'il n'y aura pas plus d'informations.

Jacques Muyard, de son côté, souhaite qu'une étude de marché soit réalisée car l'origine de la future clientèle n'est pas connue. Le président lui précise qu'une étude de marché a été faite par les porteurs. Aucune franchise n'avancerait sans une étude et lui demande ce qu'il entend par origine. Question restée sans réponse.

Claude Vidal demande si M. et Mme AMARO sont déjà dans l'hôtellerie. Jean-François Demarchi lui précise que Mme AMARO a suivi une formation nécessaire pour gérer un établissement de ce type.

Pierre Gresset estime qu'au vu de la proximité avec Oyonnax et l'autoroute de Lyon, ce projet est en aucune manière une concurrence avec St-Claude.

Nicole Pedroletti souhaite qu'on lui confirme que notre garantie sera bien apportée à Batifranc et non aux privés en direct. Le président acquiesce.

Raphaël Perrin comprend mieux que nous ayons un territoire qui s'effondre ; Il précise que notre rôle d'élus et d'accompagner les projets et de les épauler. En aucun cas, il ne se permettra de juger la pertinence ou non de cette implantation comme il ne se permet pas de juger de l'implantation ou non d'une entreprise de plasturgie et de juger si elle est en concurrence avec sa voisine. Il appartient à chaque entrepreneur d'entreprendre et précise qu'en tant que Président de l'intercommunalité, il ne prendra pas la responsabilité de reporter un projet économique sur notre territoire. Il propose de passer au vote du point 6-1 avant de continuer dans l'approbation du budget.

Jean-Louis Millet précise qu'ils ne prendront pas le risque dans le contexte et réitère sa demande de report de cette question à l'ordre du jour. Il considère ce projet non abouti et non finalisé.

Le Président a bien entendu la position de la ville de St-Claude. Cependant, il ne comprend pas que certains élus du territoire continuent de vivre les choses en concurrence. A titre personnel, il pense que cette manière de gérer les choses a contribué au déclin du territoire. Il voudrait que chacun reprenne le calcul du risque économique porté par l'intercommunalité. Il estime pour sa part, qu'avec un budget global de 30 Millions d'euros notre intercommunalité peut et doit porter ce risque à hauteur de 55 000 euros par an. Il est indispensable que nous soyons en capacité de revisiter certains de nos schémas de pensée et de raisonner à l'échelle de l'ensemble du territoire. Le président entend que la situation décrite par certains est sans hôpital, sans ligne ferroviaire, et sans et sans, mais il est grand temps d'arrêter de regarder derrière nous et plutôt que de pleurer sur notre sort, de réinvestir aux côtés des porteurs qui croient en ce territoire afin de revenir à de nouvelles dynamiques.

Jean Louis Millet qualifie les propos portés de nuls.

Raphael Perrin met au vote ce point de l'ordre du jour et le conseil communautaire (résultat du vote : 23 pour, 10 contre, 6 abstentions) accepte de contracter un prêt à recours limité pour cette opération à hauteur de 727 500 € et autorise le président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Le président remercie les conseillers qui ont voté cette proposition et pour sa part ne peut qu'espérer que cet outil contribuera à la dynamique du territoire et favorisera le taux de remplissage de l'ensemble de la branche.

Raphael Perrin propose ensuite au conseil d'acquiescer 250 actions à 24 € par action, soit 6 000 € auprès de la société BATIFRANC. Le conseil communautaire (résultat du vote : 23 pour, 10 contre, 6 abstentions) accepte cette proposition et autorise le président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Enfin, il demande ensuite aux conseillers communautaires de se prononcer quant au budget proposé pour l'activité économique.

Le conseil communautaire, (résultat du vote : 23 pour, 10 contre, 6 abstentions) adopte le budget annexe des activités économiques et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

### 5.5.3 Budget annexe zone de Chambouille

Il s'agit d'un budget de lotissement à vocation économique. Il est en suréquilibre en section de fonctionnement dû au report du résultat de l'année précédente.

La balance générale se présente comme suit :

BA Zone Chambouille	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	485 122,26 €	583 357,92 €
Investissement	436 347,92 €	436 347,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>921 470,18 €</b>	<b>1 019 705,84 €</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe zone de Chambouille et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

### 5.5.4 Budget annexe Maisons de santé

#### Fonctionnement

Les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 208 676,75 €, en progression de 70 026,75 €.

Imputation	BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>			
<b>011</b> - Charges à caractère général	46 700,00 €	7 418,76 €	44 700,00 €
<b>022</b> - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	10 400,00 €
<b>023</b> - Virement à la section d'investissement	51 520,00 €	0,00 €	109 984,88 €
<b>042</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 700,00 €	23 668,64 €	23 668,64 €
<b>65</b> - Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €
<b>66</b> - Charges financières	16 720,00 €	11 515,56 €	19 913,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>138 650,00 €</b>	<b>42 602,96 €</b>	<b>208 676,75 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>002</b> - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	47 950,13 €
<b>042</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 450,00 €	54 220,14 €	58 216,62 €
<b>70</b> - Produits des services, du domaine et vente diverses	9 700,00 €	6 552,37 €	6 600,00 €
<b>75</b> - Autres produits de gestion courante	74 500,00 €	69 714,85 €	95 910,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>138 650,00 €</b>	<b>130 487,36 €</b>	<b>208 676,75 €</b>
--------------	---------------------	---------------------	---------------------

### Investissement

Imputation	BP 2019	CA 2019	REPORT 2019	BP 2020	REPORT 2019 + BP 2020
<b>Dépenses</b>					
<b>001</b> - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	247 659,03 €	247 659,03 €	0,00 €	39 934,27 €	39 934,27 €
<b>040</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 450,00 €	54 220,14 €	0,00 €	58 216,62 €	58 216,62 €
<b>16</b> - Emprunt et dettes assimilées	55 500,00 €	42 372,03 €	0,00 €	88 000,00 €	88 000,00 €
<b>23</b> - Immobilisations en cours	3 470 000,00 €	1 050 005,40 €	2 419 980,00 €	63 000,00 €	2 482 980,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 827 609,03 €</b>	<b>1 394 256,60 €</b>	<b>2 419 980,00 €</b>	<b>249 150,89 €</b>	<b>2 669 130,89 €</b>
<b>Recettes</b>					
<b>021</b> - Virement de la section de fonctionnement	51 520,00 €	0,00 €	0,00 €	109 984,88 €	109 984,88 €
<b>040</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 700,00 €	23 668,64 €	0,00 €	23 668,64 €	23 668,64 €
<b>10</b> - Dotations, fonds divers et réserves	90 076,09 €	90 076,09 €	0,00 €	39 934,27 €	39 934,27 €
<b>13</b> - Subventions d'investissement	2 331 500,00 €	52 147,60 €	2 277 600,00 €	0,00 €	2 277 600,00 €
<b>16</b> - Emprunts et dettes assimilées	1 330 812,94 €	1 330 810,00 €	0,00 €	217 943,10 €	217 943,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 827 609,03 €</b>	<b>1 496 702,33 €</b>	<b>2 277 600,00 €</b>	<b>391 530,89 €</b>	<b>2 669 130,89 €</b>

La balance générale se présente comme suit :

BA Maison de Santé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	208 676,75 €	208 676,75 €
Investissement	2 669 130,89 €	2 669 130,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 877 807,64 €</b>	<b>2 877 807,64 €</b>

Ce budget comporte les travaux relatifs à la maison de santé de St-Claude et la mise en place d'un appareil de climatisation à la maison de santé de St-Lupicin à hauteur de 63 000 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe maisons de santé et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.5.5 Budget annexe SPANC

Ce budget devrait dégager son équilibre par son fonctionnement puisque les prestations fournies sont payantes, ce n'est pas le cas actuellement.

### Fonctionnement

Imputation	BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>			
<b>002</b> - Résultat d'exploitation reporté (déficit)	26 146,34 €	26 146,34 €	34 289,42 €
<b>011</b> - Charges à caractère général	13 300,00 €	4 503,11 €	16 450,00 €
<b>012</b> - Charges de personnel et frais assimilés	34 999,66 €	34 742,09 €	37 500,00 €

65 - Autres charges de gestion courante	410,00 €	0,00 €	410,00 €
66 - Charges financières	300,00 €	241,00 €	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 156,00 €</b>	<b>65 632,54 €</b>	<b>88 949,42 €</b>
<b>Recettes</b>			
013 - Atténuations de charges	0,00 €	710,54 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	400,00 €	0,00 €	200,00 €
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	69 646,00 €	25 531,80 €	54 450,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	5 100,00 €	5 100,00 €	34 289,42 €
75 - Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,78 €	10,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 156,00 €</b>	<b>31 343,12 €</b>	<b>88 949,42 €</b>

L'essentiel des dépenses de fonctionnement consiste en frais de personnel et dépenses courantes de contrats de prestations de services pour répondre à la charge de travail. Les recettes sont la facturation des services fournis.

### Investissement

Imputation	BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>			
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	7 899,07 €
45 - Compta distincte rattachée	16 500,00 €	16 500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 500,00 €</b>	<b>16 500,00 €</b>	<b>7 899,07 €</b>
<b>Recettes</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 899,07 €	2 899,07 €	2 899,07 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
45 - Compta distincte rattachée	16 500,00 €	16 500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 399,07 €</b>	<b>19 399,07 €</b>	<b>7 899,07 €</b>

L'essentiel des dépenses d'investissement consiste à l'acquisition d'un logiciel SPANC pour l'établissement des diagnostics, le suivis des vidanges...

La balance générale se présente comme suit :

BA SPANC	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	88 949,42 €	88 949,42 €
Investissement	7 899,07 €	7 899,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>96 848,49 €</b>	<b>96 848,49 €</b>

Pour mémoire, le déficit reporté est de 34 289,42 €. Cependant il ne peut en l'état être financé par le budget général. Ce service ne trouve pas son équilibre en matière de fonctionnement, un nouveau modèle est à examiner.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe SPANC et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.5.6 Budget annexe ADS

Comme le budget annexe SPANC, il doit dégager son équilibre par son fonctionnement puisque les prestations fournies sont payantes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et dans le cadre des objectifs de mutualisation des services, la ville de St-Claude ayant actée de conventionner avec la Communauté de Communes Haut-jura Saint-Claude l'instruction des permis de construire, le budget 2020 est impacté par ce fait nouveau.

La somme qui sera donc appelée aux communes pour cette année 2020 est de 105 000 € mais le montant individuel de chaque commune variera compte tenu du mode de calcul des participations assis sur la population, les bases fiscales et le nombre d'actes (moyenné sur 3 ans) par commune.

### Fonctionnement

Imputation	BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>			
011 - Charges à caractère général	5 750,00 €	3 508,36 €	8 350,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	70 600,50 €	56 688,33 €	112 800,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100,00 €	2 100,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	1,59 €	13,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>78 450,50 €</b>	<b>62 298,28 €</b>	<b>121 163,84 €</b>
<b>Recettes</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 086,50 €	3 086,50 €	16 153,84 €
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	0,00 €	73 581,00 €	105 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	75 364,00 €	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	1,66 €	10,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>78 450,50 €</b>	<b>76 669,16 €</b>	<b>121 163,84 €</b>

En matière de dépenses de fonctionnement, le résultat de fonctionnement est de 16 153,84 €, somme correspondante au salaire d'un agent refacturé en 2020.

L'essentiel des dépenses de fonctionnement consiste en frais de personnel car sont affectés à ce budget un temps plein et deux mi-temps depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Investissement

Imputation	BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>			
20 - Immobilisations incorporelles	5 365,80 €	0,00 €	9 315,80 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 365,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 315,80 €</b>
<b>Recettes</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 265,80 €	3 265,80 €	5 365,80 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100,00 €	2 100,00 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	6 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 365,80 €</b>	<b>5 365,80 €</b>	<b>12 315,80 €</b>

L'essentiel des dépenses d'investissement consiste en l'acquisition de l'extension du logiciel ADS pour la dématérialisation des actes, soit 6 600 € par an pendant 3 ans et d'un ordinateur pour le service.

La balance générale se présente comme suit :

BA ADS	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	121 163,84 €	121 163,84 €
Investissement	12 315,80 €	12 315,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>133 479,64 €</b>	<b>133 479,64 €</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe ADS et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.5.7 Budget annexe lotissement les Orchidées

La balance générale se présente comme suit :

BA Lotissement les Orchidées	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	28 691,47 €	198 600,05 €
Investissement	453 418,92 €	453 418,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>482 110,39 €</b>	<b>652 018,97 €</b>

Il reste deux parcelles à vendre pour un montant estimé de 67 000 € hors TVA sur marge

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe lotissement Les Orchidées et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.5.8 Budget annexe lotissement Fontaine Benoît

La balance générale se présente comme suit :

BA Lotissement Fontaine Benoît	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	104 885,48 €	134 885,48 €
Investissement	114 750,96 €	114 750,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>219 636,44 €</b>	<b>249 636,44 €</b>

Il reste une parcelle à vendre pour un montant estimé de 62 500 € hors TVA sur marge

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe lotissement Fontaine Benoît et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.5.9 Budget annexe le Monceau

La balance générale se présente comme suit :

BA Lotissement le Monceau	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	161 195,15 €	272 184,22 €
Investissement	205 008,22 €	205 008,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>366 203,37 €</b>	<b>477 192,44 €</b>

Il reste en cours deux parcelles à vendre pour un montant estimé de 67 166 € hors TVA sur marge

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe lotissement Le Monceau et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.5.10 Budget annexe en Poset

La balance générale se présente comme suit :

BA Lotissement en Poset	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	349 120,06 €	490 120,06 €
Investissement	319 696,44 €	319 696,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>668 816,50 €</b>	<b>809 816,50 €</b>

Il reste deux ventes en cours et deux parcelles côté rivière à vendre pour un montant estimé de 98 700 € hors TVA sur marge

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe lotissement En Poset et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.6. Budget primitif 2020 de l'ASF : présentation et adoption

L'Atelier des Savoir-Faire à la forme juridique d'une régie à autonomie financière mais il ne dispose pas de la personnalité morale. Le conseil communautaire doit donc approuver son budget.

Le conseil d'exploitation de l'ASF a examiné la proposition du budget primitif 2020 le 03 février dernier.

Le résultat de fonctionnement reporté est de 12 485,24 € en excédent et le solde d'exécution de la section de l'investissement est en déficit à hauteur de 8 069,98 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé par ce budget au profil de la section d'investissement est de 35 755,49 €. Ce budget comporte une proposition d'emprunt pour permettre la réalisation du parking à hauteur de 42 500 €.

#### Fonctionnement

Imputation	BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>			
<b>011</b> - Charges à caractère général	127 540,00 €	127 496,46 €	132 280,00 €
<b>012</b> - Charges de personnel et frais assimilés	151 560,00 €	147 385,36 €	180 000,00 €
<b>023</b> - Virement à la section d'investissement	13 966,91 €	0,00 €	31 908,36 €
<b>042</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00 €	32 263,74 €	22 863,19 €
<b>65</b> - Autres charges de gestion courante	10,00 €	2,00 €	10,00 €
<b>66</b> - Charges financières	1 305,00 €	1 257,08 €	1 999,75 €
<b>67</b> - Charges exceptionnelles	700,00 €	328,50 €	800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>330 081,91 €</b>	<b>308 733,14 €</b>	<b>369 861,30 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>002</b> - Résultat de fonctionnement reporté	5 013,91 €	5 013,91 €	12 485,24 €
<b>013</b> - Atténuations de charges	1 570,00 €	1 855,15 €	21 000,00 €
<b>042</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 018,00 €	19 016,06 €	19 016,06 €
<b>70</b> - Produits des services, du domaine et vente diverses	107 400,00 €	114 420,43 €	122 000,00 €
<b>74</b> - Dotations, subventions et participations	191 680,00 €	180 000,00 €	189 700,00 €
<b>75</b> - Autres produits de gestion courante	4 700,00 €	4 768,50 €	5 660,00 €
<b>77</b> - Produits exceptionnels	700,00 €	114,51 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>330 081,91 €</b>	<b>325 188,56 €</b>	<b>369 861,30 €</b>

## Investissement

Imputation	BP 2019	CA 2019	REPORT 2019	BP 2020	REPORT 2019 + BP 2020
<b>Dépenses</b>					
<b>001</b> - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 069,98 €	8 069,98 €
<b>20</b> - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>21</b> - Immobilisations corporelles	17 800,00 €	10 156,47 €	5 628,20 €	29 450,00 €	35 078,20 €
<b>23</b> - Immobilisations en cours	21 000,00 €	5 588,42 €	0,00 €	42 500,00 €	42 500,00 €
<b>16</b> - Emprunt et dettes assimilées	7 800,00 €	7 729,51 €	0,00 €	9 105,49 €	9 105,49 €
<b>040</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 018,00 €	19 016,06 €	0,00 €	19 016,06 €	19 016,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 618,00 €</b>	<b>42 490,46 €</b>	<b>5 628,20 €</b>	<b>108 141,53 €</b>	<b>113 769,73 €</b>
<b>Recettes</b>					
<b>001</b> - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 156,74 €	2 156,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>10</b> - Dotations, fonds divers et réserves	4 900,00 €	0,00 €	0,00 €	6 770,18 €	6 770,18 €
<b>13</b> - Subventions d'investissement	9 728,00 €	0,00 €	9 728,00 €	0,00 €	9 728,00 €
<b>16</b> - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 500,00 €	42 500,00 €
<b>040</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00 €	32 263,74 €	0,00 €	22 863,19 €	22 863,19 €
<b>021</b> - Virement de la section de fonctionnement	13 966,91 €	0,00 €	0,00 €	31 908,36 €	31 908,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 751,65 €</b>	<b>34 420,48 €</b>	<b>9 728,00 €</b>	<b>104 041,73 €</b>	<b>113 769,73 €</b>

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

- Travaux d'agencement du bâtiment :
  - Porte salle de stage
  - Isolation phonique
  - Pose store accueil
  - Ventilateur convecteur
  - Travaux étanchéité
  - Clef ascenseur
  - Trappe désenfumage
- Matériel informatique
- Mobilier :
  - Télé micro caméra
  - Plaque émaillé
  - Mobilier salle vidéo et galerie savoir faire
  - Matériel FAB LAB et stage
  - Four et matériel de fonderie
  - Vitrine expo temporaire
- Réfection du parking

La balance générale se présente comme suit :

BA ASF	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	369 861,30 €	369 861,30 €
Investissement	113 769,73 €	113 769,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>483 631,03 €</b>	<b>483 631,03 €</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget primitif de l'ASF et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Le président remercie les conseillers communautaires et les services pour le travail accompli dans le cadre du vote des budgets.

#### 5.7 DDFIP : nouveau réseau de proximité – Charte d'engagements

La DDFIP nous a communiqué le 4 mars 2020 la version qui intègre les modifications souhaitées par le maire de Saint-Claude dans la charte signée par la commune de Saint-Claude le 13 janvier 2020 et des propositions de modifications liées à l'appellation Espace France Services (EFS) qui a remplacé Maison France Services (MFS), à l'indication que les présidents d'EPCI signataires de la charte seront associés aux travaux du comité de suivi et à des précisions concernant les EFS.

Il est précisé dans le courrier d'accompagnement que les chartes ont vocation à évoluer notamment au fur et à mesure des labellisations France Services mais aussi pour définir le périmètre d'intervention exact des conseillers aux décideurs locaux et leur lieu d'installation, après discussion avec les présidents d'EPCI.

Jean-Louis Millet précise que les ajouts ont été travaillés avec la directrice du centre des impôts et la trésorière et le projet proposé lui convient.

Le conseil communautaire (résultat du vote : 38 pour, 0 contre, 1 abstention) accepte de signer la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité de la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise œuvre de cette délibération.

Le Président remercie Bernard Fellmann pour son travail.

## 6. Economie

### 6.1 AMARO : Prêt à recours limité

Cf. point 5-5-2

## 7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS

## 8. Environnement / SPANC

## 9. Patrimoine / Bâtiments

## 10. Tourisme

## 11. Sports et associations

## 12. Culture

### 12.1 Musée de l'Abbaye : inventaire et validation PV de récolement décennale

En cohérence avec la loi 2002 relative aux musées de France et au récolement décennal des collections, le musée de l'Abbaye a procédé à son premier récolement décennal dont l'un des principaux enjeux est de confirmer le contenu de sa collection et donc de vérifier que les biens sont correctement identifiés, décrits et repérés. Pour effectuer ce travail nous avons embauché un agent dédié dont les missions ont débuté en octobre

2019 et se sont terminées en février 2020. Cet agent a été embauché avec le soutien de la DRAC Bourgogne – Franche-Comté. Deux agents du musée ont également travaillé à ce récolement qui s'appuie sur un outil de gestion d'inventaire informatisé nommé : ACTIMUSEO.

Ce récolement a permis de faire un travail de fond sur les collections :

- **Pointage de l'ensemble des œuvres** de la collection du musée regroupant les peintures et les arts graphiques comprenant les dessins, gravures, lithographies et sérigraphies conservées en réserves ou exposées dans les salles permanentes.
- **Localisation, vérification des dimensions** des œuvres, **constat d'état succinct** par une restauratrice d'œuvre d'art, **préconisations** en restauration préventive.
- **Rangement et classement des réserves**, vérification du marquage des œuvres.
- **Aménagement d'un espace de travail** dans la réserve peintures et dans la réserve dessin.

Le résultat de ce travail a mis en évidence :

- Deux objets seront inscrits comme « manquants » sur la Base Joconde des Musées de France.
- 27 inscriptions indues (œuvres manquantes supposées non arrivées à Saint-Claude ou inscription de doublons car aucun recatement de réception) et 1 inscription erronée (œuvre inscrite en donation en 2012 et arrivée lors du legs de Guy Bardone en 2016). Ces 28 numéros réclamant une radiation sur le registre de l'inventaire.
- Un nombre conséquent d'œuvres actualisées sur la base réglementaire de l'inventaire du fait de nombreux dons et donations depuis 2016 qui sont venus enrichir la collection du musée : don d'un tableau par Jacques Petit, legs Maurice et Suzanne Monneret, legs Guy Bardone, et dons d'un total de 152 œuvres des héritiers de Guy Bardone provenant de la maison natale de Guy Bardone à Vaux-lès-Saint-Claude et des ateliers-appartements à Paris de Guy Bardone et René Genis, principalement des œuvres d'arts graphiques (lithographies inédites dont quelques très beaux exemplaires d'artistes connus tels que Robert LOTIRON, Paul GUIRAMAND, Roger MÜHL, François DESNOYER, Paul REBEYROLLE, Bernard BUFFET, Jean JANSEM, Henri CUECO ou encore Raoul DUFY).

L'inventaire fera l'objet chaque année d'une actualisation selon les nouveaux dons, acquisitions etc. dont le Musée de l'Abbaye bénéficiera. En 2008 le musée à son ouverture conservait 333 œuvres. En 2020, il en répertorie 1087.

Le Président remercie les collaborateurs du musée pour le travail accompli sur cette procédure de récolement. Il est satisfait de pouvoir laisser à son successeur un inventaire finalisé. Il rappelle qu'en 2015, il avait sollicité un huissier afin de disposer d'un premier état des œuvres en notre possession. Le constat d'huissier mentionne déjà les tableaux manquants. Il regrette que cet inventaire n'ait pas été engagé lors des donations successives de 2002 et 2011 et en profite pour remercier les donateurs. Le constat fait est que deux œuvres ont été pointées à leur arrivée à Saint Claude mais n'ont pu être retrouvées. Pour les autres œuvres manquantes, elles ne seraient jamais arrivées à Saint Claude.

Le président en profite pour solliciter les anciens maires et présidents de l'intercommunalité sur ce sujet.

Il précise que ce récolement est le premier, qu'il a désormais le mérite d'exister et de figer les œuvres présentes. Jusqu'alors seuls les actes notariés reprenaient les tableaux faisant l'objet des donations.

Valérie Pugin présente à la demande du Président le PV de récolement proposé.

Le président demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour les anciens donateurs propose de valider le PV de récolement proposé.

Le conseil communautaire (résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le plan de récolement décennal présenté par le Musée de l'Abbaye et autorise le président de signer tout document relatif à ce dossier.

### 13 Communications et questions diverses

Le président souhaite, avant de clore la séance et avec ce mandat qui s'achève, remercier tous les conseillers pour leurs engagements et leur travail de fond tout au long du mandat. Il rappelle que ce mandat a permis un retour à l'équilibre financier de notre collectivité et permet à nouveau d'aborder l'avenir sereinement. Il souligne particulièrement le travail accompli par les élus qui ne souhaitent pas briguer un nouveau mandat. A ce titre, il saluera particulièrement l'engagement de Nicole Pedroletti au service de notre territoire durant ces 36 années c'est un bel exemple d'engagement et il souhaite la remercier tout particulièrement.

Il précise que ce mandat a été difficile à plusieurs titres mais qu'il a permis d'avancer dans de nombreux domaines et de finaliser la fusion engagée en 2011.

Il rappelle que la fin de l'année 2019 nous a engagé dans une réflexion de fond liée à notre compétence en matière de Tourisme. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine mais les institutions sont désormais sur la bonne voie et les outils fonctionnels. Il faut désormais se les approprier.

Concernant l'OPH, notre organisation de demain reste encore à finaliser. Il en profite pour remercier Olivier Brocard pour ses investigations et le travail colossal réalisé. Il va falloir que la communauté de communes s'engage auprès de l'OPH du Jura sur des investissements pour la ville et dans l'intérêt du territoire Haut-Jura Saint-Claude. La situation de l'OPH est très mauvaise mais Raphael Perrin ne pense pas que l'intercommunalité puisse être impliquée dans ce bilan. La situation est bien antérieure. La situation reste très compliquée et précise qu'il n'est pas courant qu'un directeur soit révoqué par le ministre lui-même. La prochaine mandature devra avancer sur ce dossier au profit du territoire.

Mais d'autres sujets sont déjà engagés et les élus n'auront pas le choix que de les aborder avec pragmatisme et dans l'intérêt du territoire. Raphael Perrin pense notamment au déploiement de la fibre optique et à la rénovation de la Piscine du Martinet. Il n'oublie pas les autres enjeux et notamment les enjeux économiques.

Il souhaite bonne chance à tous les candidats et rappelle que nos collectivités demandent un investissement sans faille dans leur gestion et remercie une nouvelle fois tous les conseillers pour leur travail et leur implication durant les 6 années écoulées.

Jacques Muyard demande la parole et annonce l'annulation du FINA 2020 dans le cadre des mesures préventives à la propagation du Coronavirus.

Jean-François Demarchi remercie le Président pour son implication pendant ce mandat et dit tout le plaisir qu'il a eu à travailler à ses côtés. Il remercie également l'ensemble de ses collègues.

Aucune autre question ou communication n'étant proposée la séance est levée à 22H 15

-----ooOoo-----

Isabelle Heurtier  
Secrétaire



Raphaël Perrin  
Président



Fait à Saint-Claude,  
Le 12 mars 2020

Pierre Gresset  
Secrétaire



Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude et adressé aux Communes membres pour affichage.